

## Travaux d'entretien sur l'arrondissement de Dunkerque

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

**Du 04 au 26 mai 2022 (sous réserve de conditions climatiques favorables), il réalisera des travaux de réfection de chaussée sur plusieurs sections de route dans le Dunkerquois, durant une à deux journées par chantier.**

Ces chantiers seront organisés sous circulation alternée :

- **À Loon-Plage - RD 1 (rue François Mitterrand)** : section comprise du giratoire RD 1 - RD 940 jusqu'au giratoire RD 1 - route du Caillouti,
- **À Armouts-Cappel - RD 3** : du lieu-dit « Le Grand Millebrugge » jusqu'à la RD 131,
- **À Téteghem - RD 2** : au lieu-dit « Le Pont à Charrettes »,
- **À Bierne - RD 352 (rue de l'Ancienne Gare et rue de l'Eglise)** : jusqu'au plateau multisports,
- **À Winnezele - RD 37 (route d'Herzeele)** : de l'entrée d'agglomération (Chemin Vert) sur 420 mètres,
- **À Bray-Dunes - RD 60 (rue Charles Pichon)** : de l'entrée d'agglomération jusqu'au carrefour de l'avenue du Général de Gaulle,
- **À Zuydcoote - RD 302 (rue du Général de Gaulle)** : du pont-levis de la RD 601 jusqu'à la RD 60 rue de la Résistance,
- **À Oost-Cappel - RD 916A** : du giratoire des 5 Chemins jusqu'à la frontière belge,
- **À Bailleul - RD 23 (rue d'Ypres et route de Locre)** : du carrefour avec la RD 933 (rue de Lille) jusqu'à la sortie d'agglomération, au niveau de l'entreprise Paysage des Flandres,
- **À Eecke - RD 947 (rue de Caëstre)**, du carrefour avec la RD 933 au quartier Saint Gilles jusqu'à la sortie d'agglomération,

Ces chantiers seront organisés sous route barrée :

- **À Zegerscappel - RD 17 (route de Bollezeele et rue d'Ypres)** : du carrefour avec la RD 928 jusqu'à la sortie d'agglomération,  
Une déviation sera mise en place par la RD 928 à Zegerscappel puis la RD 52 à Zegerscappel,  
Crochte et Esquelbecq.
- **À Loon-Plage - RD 940 (rue Charles De Gaulle)** : du giratoire RD 940 – RD 601 jusqu'au giratoire RD 940 – RD 1,

À noter que les travaux sur la section comprise entre l'intersection RD 940 / rue du Canton du Caillouti jusqu'à l'intersection RD 940 / rue du Vieux Chemin de Gravelines seront réalisés sous route barrée. Une déviation sera mise en place par la rue du canton du Caillouti et la rue du Vieux Chemin de Gravelines.

Quant aux travaux de l'intersection RD 940 / rue du Vieux Chemin de Gravelines jusqu'à l'intersection RD 940 / RD 1, ils se feront sous circulation alternée.

**Le montant des travaux, entièrement financés par le Département du Nord, s'élève à 388 000 euros.**